

**DEMANDE D'AUTORISATION DE SÉJOUR À L'ÉTRANGER ET
 DEMANDE DE LETTRE DE RECOMMANDATION DE L'OMMS
 POUR MEMBRES INDIVIDUELS OU UNITÉS SCOUTES**

Ce document s'adresse aux districts, aux groupes et aux unités.

Réglementation

Tout membre ou toute unité de l'Association des Scouts du Canada désireux de faire un voyage à l'extérieur du Canada en tant que scout ou unité scoute doit obtenir une autorisation de séjour à l'étranger et la Lettre de recommandation de l'Organisation mondiale du Mouvement scout. Cette lettre établit l'identité du porteur et assure son accueil. Toutefois, elle ne lui donne pas droit à l'hospitalité. La Lettre de recommandation peut être présentée lors d'une rencontre avec un membre d'une autre association scoute nationale. Elle confirme que l'unité ou l'individu est bel et bien membre de l'Association des Scouts du Canada et elle est le seul document reconnu prouvant l'appartenance à l'Organisation mondiale du Mouvement scout.

La demande d'autorisation de séjour à l'étranger est un document disponible dans les districts et sur le site de l'ASC. Le projet faisant l'objet de la demande doit être approuvé par le district et par l'Association. Le commissaire international de l'Association signe cette autorisation et délivre, en même temps, la Lettre de recommandation de l'OMMS. Dans le cas d'une unité, une seule autorisation et une seule lettre de recommandation sont délivrées.

Procédure

Deux possibilités s'offrent à vous pour la demande d'autorisation de séjour à l'étranger. Vous trouverez dans le tableau suivant le résumé des démarches à effectuer. Par la suite, chacune des possibilités est expliquée.

Détails sur le séjour	Démarche pour obtention de l'autorisation de séjour à l'étranger	
Durée	Documents requis	Délai pour réception au Centre national
3 nuits ou moins	Formulaire de demande d'autorisation de séjour à l'étranger rempli et complet	15 jours avant le voyage
Plus de 3 nuits	Formulaire d'intention de voyage	90 jours avant le voyage
	Plan de camp (programme, itinéraire, liste des participants, budget, transport, contacts) Formulaire de demande d'autorisation de séjour à l'étranger rempli et complet	30 jours avant le voyage

1. Séjour de trois nuits ou moins, toute destination, peu importe la distance :

Les unités ou membres individuels qui projettent un séjour de trois nuits ou moins à l'extérieur du Canada doivent remplir le formulaire Demande d'autorisation de séjour à l'étranger. Le commissaire de district doit vérifier que l'unité ou le membre satisfait aux exigences du district et il approuve la demande en apposant sa signature dans la case réservée au district. Ensuite, cette demande doit être transmise par le commissaire de district au Centre national au moins 15 jours avant le voyage. Le responsable du Comité Planète Scouts (activités internationales) peut refuser de signer l'autorisation et la Lettre de recommandation si ce délai n'est pas respecté ou si la demande n'est pas conforme.

2. Séjour de plus de trois nuits, toute destination, peu importe la distance :

Les unités ou membres individuels qui projettent un séjour de plus de trois nuits à l'extérieur du Canada doivent d'abord compléter le formulaire d'intention de voyage 90 jours avant le départ projeté. Ce formulaire contient la destination, le type de projet, les dates projetées ainsi que l'expérience de voyage des membres de l'unité. Par la suite ils doivent remplir la Demande d'autorisation de séjour à l'étranger, mais doivent également fournir un plan de camp (programme, itinéraire, liste des participants, budget, transport, contacts, etc., voir liste ci-dessous). Le commissaire de district doit approuver la demande qui doit, par la suite, être reçue au Centre national au moins 30 jours avant le voyage. Le responsable du Comité Planète Scouts (activités internationales) peut refuser si ce délai n'est pas respecté ou si la demande n'est pas conforme.

Dans les deux cas, l'Association retournera au requérant l'autorisation de séjour à l'étranger signée par le responsable du Comité Planète Scouts (activités internationales) ainsi que la Lettre de recommandation. Une copie de ces documents sera également envoyée au commissaire de district.

L'encadrement lors d'un séjour à l'extérieur du Canada

L'encadrement d'une unité est prévu dans chacun des programmes des jeunes ; chaque demande fait l'objet d'une évaluation mais normalement on doit tenir compte des normes suivantes :

Branche	Encadrement requis
Castors et Hirondelles	un(e) responsable de 25 ans ou plus un adulte de 18 ans ou plus par 5 jeunes un minimum de 2 adultes est requis pour tout projet.
Louveteaux et Exploratrices	un(e) responsable de 25 ans ou plus un adulte de 18 ans ou plus par 6 jeunes un minimum de 2 adultes est requis pour tout projet.
Éclaireurs et Intrépides	un(e) responsable de 25 ans ou plus un adulte de 18 ans ou plus par 6 jeunes un minimum de 2 adultes est requis pour tout projet.
Aventuriers	un(e) responsable de 25 ans ou plus un adulte de 21 ans ou plus par 8 jeunes un minimum de 2 adultes est requis pour tout projet.
Pionniers	un(e) responsable de 25 ans ou plus un adulte de 21 ans ou plus par 8 jeunes un minimum de 2 adultes est requis pour tout projet.
Routiers	un accompagnateur de 25 ans ou plus

*1 Les districts peuvent avoir des exigences plus grandes que l'ASC mais pas moindres. Le nombre individuel ou l'unité doit donc satisfaire aussi aux exigences de son district.

Au retour : nous comptons sur votre collaboration pour nous faire parvenir un compte rendu de votre expérience accompagnée de quelques photos. Certains rapports et photos reçus seront diffusés sur le site Internet ou d'autres publications de l'Association pour assurer la promotion du scoutisme et des activités internationales.

Contenu du plan de camp

- Tous les endroits où vous logerez, avec l'adresse (si existante) et une description (s'il n'existe pas de site web) ainsi que comment vous vous y rendrez (voir section Transport)
- Si vous faites affaires avec un organisme: le nom ainsi que la manière dont vous l'avez trouvé.
- Si vous rencontrez des Scouts sur place: le nom et l'association dont le responsable est membre
- Transport :
 - Si vous louez une voiture, indiquez-le et mettez le nom de la compagnie de location ainsi que les indications sur l'endroit où vous récupérerez la voiture et l'endroit où vous la ramenez
 - Pour tous les trajets en autobus: quelle compagnie, le numéro de trajet si indiquez et où se trouve le point d'embarquement, ainsi que comment vous vous y rendrez. Si vous êtes dans un pays où vous utiliserez des mini-bus à qui vous dites où vous allez, vous pouvez inscrire quelque chose comme : « bus (style tap-tap). Prendre à tel endroit. »
 - Si vous prenez un taxi: nom de la compagnie. On recommande aussi d'avoir le trajet par écrit pour que vous puissiez vous assurer que le taxi vous amène à la bonne place mais ça n'est pas obligatoire pour le plan de camp.
 - Si le transport est fourni par l'organisme, des Scouts ou votre auberge, indiquez que c'est le cas, les autres détails ne sont pas nécessaires.
- Si activités avec une compagnie: nom de la compagnie et site web si possible
- Pour toute randonnée: nom de l'endroit et détails sur les sentiers que vous prendrez si vous faites la randonnée vous-mêmes. Si la randonnée est guidée par un organisme ou un partenaire (groupe scout ou auberge par exemple), indiquez que c'est le cas, les autres détails ne sont à ce moment pas nécessaire.
- Indications sur les bagages: taille et poids acceptés par la compagnie aérienne, détail des items que vous amènerez et s'ils doivent être mis spécifiquement dans le bagage de cabine ou de soute
- Liste de matériel individuelle et liste de matériel de groupe
- Coordonnées des ambassades et hôpitaux les plus près de chaque endroit où vous passerez une nuit, ainsi qu'une note indiquant comment vous vous y rendrez en cas d'urgence. Idéalement, indiquez le temps que ça prend pour s'y rendre.
- Une indication du niveau de compréhension de la langue parlée sur place
- Si vous faites une activité solidaire ou un service, l'information montrant qu'il s'agit d'un service qui est bien voulu et utile pour la communauté locale
- Code de vie ou charte de l'unité spécifique au voyage
- Horaire des activités. Pour une journée de visite, nous recommandons une liste des attractions à visiter et idéalement comment s'y rendre, mais c'est optionnel pour le plan de camp.

Procédure d'urgence

En cas de crise mineure :

Courriel ou téléphone au contact scout dans le pays visité et au responsable scout canadien (palier district ou palier national) désigné dans la demande de permis de camp.

En cas de crise majeure :

Téléphone au responsable scout canadien et au contact scout dans le pays visité, téléphone à l'ambassade canadienne et téléphone au commissaire national.

***Crise mineure : Un membre de l'Association**

- est impliqué dans un accident de voiture, d'autobus ou d'avion, et ce même si personne n'est blessé.
- doit quitter le pays plus tôt que prévu ou modifier de façon importante le programme de voyage, et ce même pour une raison bénigne.
- est atteint d'une maladie bénigne ne nécessitant pas l'hospitalisation.
- a des démêlées avec la justice du pays visité.
- est victime d'un vol mineur.
- connaît des difficultés d'adaptation, est en proie à un choc culturel qui l'empêche de participer normalement aux activités prévues.

****Crise majeure : Un membre de l'Association**

- est introuvable ou ne peut pas être atteint par le reste de son groupe.
- est détenu par les autorités dans le pays visité.
- voit sa sécurité menacée par une catastrophe naturelle ou un soulèvement politique.
- est victime d'un accident grave, est hospitalisé ou requiert des soins spéciaux dus à son état de santé (physique et mental).
- doit être évacué d'urgence pour des raisons de santé graves.
- est décédé.
- est victime d'un acte de violence (voie de fait, agression sexuelle, vol majeur).

En cas de crise mineure, le répondant scout (palier district ou palier national) gère la situation et s'enquiert des développements. Il tient le commissaire national au courant d'une situation qui pourrait potentiellement s'envenimer et devenir une crise plus grave.

En cas de crise majeure, le répondant scout (palier district ou palier national) communique avec le commissaire en chef et ensemble décident de la démarche à suivre.

- Commissaire en chef de l'ASC : Vincent Duval
Commissaire.chef@scoutsducanada.ca

**DEMANDE D'AUTORISATION DE SÉJOUR À L'ÉTRANGER ET
DEMANDE DE LETTRE DE RECOMMANDATION DE L'OMMS
POUR MEMBRES INDIVIDUELS OU UNITÉS SCOUTES**

veuillez écrire en lettres moulées ou le remplir électroniquement

Veillez joindre votre plan de camp en annexe

A. RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES PARTICIPANTS						
Autorisation requise pour :		<input type="checkbox"/> membre individuel		<input type="checkbox"/> unité scoute		
Nom du membre individuel ou de l'unité scoute :						
Si unité, nom de la personne responsable :						
Coordonnées du membre individuel ou de la personne responsable de l'unité	N° civique		Rue		Ville	
	Province			Code postal		
	téléphone (résidence)			téléphone (travail)		
	Courriel					
District						
Si unité, branche		<input type="checkbox"/> Pionniers		<input type="checkbox"/> Routiers		
Nombre de participants :	Jeunes :		Adultes :		TOTAL :	
Liste des participants						
Nom			Adresse courriel			
Âge						

B. DESCRIPTION DU PROJET DE VOYAGE
Description du voyage :
But :
Itinéraire :
Activités :
Horaire typique d'une journée :

C. GESTION DU PROJET	
Budget total \$	
Prévisions des revenus	Prévisions des dépenses

Activités de financement		\$	Transport :	Aérien :		\$
Contributions des participants		\$		Autres :		\$
Autres : <input type="checkbox"/>		\$	Hébergement :			\$
<input type="checkbox"/>		\$	Repas :			\$
<input type="checkbox"/>		\$	Autres :			\$

D. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE VOYAGE						
Destination (nom du ou des pays) :						
Dates du séjour :	du			au		
	Jour	mois	année	Jour	mois	année
Assurances Médicales : chaque jeune/adulte a une assurance médicale valide pour l'étranger (obligatoire) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>						
Secouriste breveté :						
Moyen(s) de transport envisagé(s) :						
Mode(s) d'hébergement envisagé(s) :						
Coordonnées auxquelles il sera possible de vous joindre au cours du séjour	N ^o civique :		Rue :		Ville :	
	Province :		Pays :		Code postal :	
	Téléphone :		Courriel :			
Coordonnées des répondants (personnes-contact) à l'étranger	Nom :			Prénom :		
	Fonction :			Association scoute :		
	N ^o civique :		Rue :		Ville :	
	Province :		Pays :		Code postal :	
	Téléphone :		Courriel :			
	Nom :			Prénom :		
	Fonction :			Association scoute :		
	N ^o civique :		Rue :		Ville :	
	Province :		Pays :		Code postal :	
	Téléphone :		Courriel :			

E. Sécurité

Quelles précautions avez-vous prises concernant les transports ?
En particulier, comment vous rendrez-vous à l'aéroport en cas d'urgence ?

Quelles précautions avez-vous prises concernant l'hébergement ?

Avez-vous consulté un médecin concernant les vaccins, médicament pour la malaria (ou autre), etc appropriés pour le pays visité (voir <http://voyage.gc.ca/>) :
Oui Non

Quelles précautions avez-vous prises concernant la nourriture ?

Quelles précautions avez-vous prises concernant les hôpitaux ?

Quelles précautions avez-vous prises concernant vos contacts ?

Comment pourrions-nous vous contacter lorsque vous serez sur place ?

Quelles sont les expériences de voyage des animateurs, en particulier des voyages semblables à celui-ci

Quelles sont les expériences de voyage des jeunes

Avez-vous suivi la formation Pré-départ donnée par le Comité Planète Scouts?

Oui Année Non

F. Partage de votre expérience

Le Comité International de l'ASC aimerait que chaque expérience faite à l'étranger par des scouts soit partagée afin de faire bénéficier d'autres unités des expériences vécues.

1. Accepteriez-vous que le nom de votre unité/groupe ainsi que le lieu de votre voyage soient affichés sur le site de l'ASC ?
Oui Non

2. Accepteriez-vous de faire parvenir au Comité International votre programme de camp détaillé. Le programme serait disponible sur demande faite au Comité Internationale (toutes les données personnelles seraient supprimées).
Oui Non

3. Accepteriez-vous que le comité international vous mette en contact avec d'autres unités intéressées à avoir plus de détails sur votre expérience de voyage ?
Oui Non

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Le voyage international est une activité scout. Il doit donc rencontrer les objectifs de développement PICASSO de la branche des jeunes. De quelle manière comptez-vous favoriser le développement dans chaque champ de croissance ? Voir le document Objectifs Éducatifs sous [Documents et Formulaires](#), que nous utiliserons pour évaluer cette section.

Développement Physique	<input type="text"/>
Développement intellectuel	<input type="text"/>
Développement du Caractère	<input type="text"/>
Développement Affectif	<input type="text"/>
Développement Spirituel	<input type="text"/>
Développement Social	<input type="text"/>

CRÉER UN MONDE MEILLEUR.

La mission du scoutisme est de contribuer à l'éducation des jeunes afin de participer à la construction d'un monde meilleur. Décrivez en quoi votre projet contribuera à créer un monde meilleur, que ce soit par l'acquisition de nouvelles connaissances, de nouvelles compétences, de nouvelles attitudes, que par la participation à un projet social, communautaire ou environnemental dont l'impact est bénéfique et durable.

--

AUTORISATION DE SÉJOUR À L'ÉTRANGER

Section à remplir par le requérant

Autorisation délivrée à :							
		Nom du membre individuel ou de l'unité					
Destination :							
		Pays :					
Dates :	du				au		
	jour	mois	année	jour	mois	année	

AUTORISATION DU DISTRICT

Nom du district :	Nom du commissaire du district :
Signature du commissaire du district :	Date :
Explication de dérogation (s'il y a lieu);	